

CHARTE GRAPHIQUE

Comment utiliser correctement
le logo de la CPDT ?



*Conférence Permanente
du Développement
Territorial*



QU'APPRENONS-NOUS DANS CETTE CHARTE GRAPHIQUE ?

- 1 LES COULEURS DU LOGO**
- 2 FOND DE COULEUR OU PHOTO**
- 3 RÉFÉRENCES TYPOGRAPHIQUES**
- 4 AVEC OU SANS BASELINE**

Le logo ainsi que la typographie Helvetica Neue peuvent être téléchargés sur le site de la CPDT dans « [Supports de communication](#) » à condition d'avoir les accès suffisants.

Les formats disponibles sont les suivants :

- .jpeg
- .png (fond transparent)
- .ai (vectoriel)

1.1 LES RÉFÉRENCES COULEURS



PANTONE



Pantone 307 C



Pantone 2301 U

QUADRICHROMIE



C100% M16% J0% N27%



C51% M16% J82% N2%

AFFICHAGE ÉCRAN



R2 V98 B136



R144 V172 B80

CODE HEXADÉCIMAL



#0e75a9



#90ac50

1.1 AUTRES COULEURS À UTILISER POUR LE LOGO



UNIQUEMENT EN NOIR OU BLANC

LE VERT EST UNE COULEUR D'ACCOMPAGNEMENT

2.1 UTILISATION SUR FOND DE COULEUR OU SUR PHOTO



CONSEILS D'UTILISATION

- Le logo peut apparaître sur des fonds de couleur et des photos à condition qu'il soit toujours lisible et visible.
- Le logo blanc est à privilégier sur les fonds de couleur et sur les photos.
- Le logo bleu est à utiliser principalement sur fond blanc.

3.1 LES RÉFÉRENCES TYPOGRAPHIQUES



ABRÉVIAISON CPDT

Helvetica Neue
Thin italic

BASELINE

Helvetica Neue
Medium Condensed Oblique
approche : 100

3.2 LES DOCUMENTS DE LA CPDT

Les polices à utiliser pour les documents officiels de la CPDT sont :

HELVETICA Neue light pour le texte et HELVETICA Neue bold pour les titres.

Ceci dans un souci d'uniformiser tous les documents.

Un dossier reprenant la typographie Helvetica Neue est disponible sur le site de la CPDT dans « [Supports de communication](#) ».

4.1 UTILISATION DU LOGO AVEC OU SANS BASELINE

Le logo avec la baseline « Conférence Permanente du Développement Territorial » est le seul logo officiel de la CPDT.



L'utilisation du logo seul (sans la baseline) est autorisé si le texte mentionne explicitement la « Conférence Permanente du Développement Territorial ».



Le logo ne peut être étiré ou transformé. Aucune autre couleur et aucune autre police de caractère ne sont admises.